

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 6 septembre 2022, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2022-09-98

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents :
    - i) Mémoire MRC Marguerite-D'Youville 07-2022
    - ii) MRC déclaration de compétence à l'égard des ponceaux
    - iii) Programme accès-loisirs – Développement provincial
    - iv) MRC – Lettre du préfet – Modifications apportées à la protection du patrimoine culturel (Règlement sur la démolition)
    - v) MRC Marguerite -d'Youville -Transition du service de prévention - inventaire
    - vi) Bilan 2021 de la Stratégie calixoise d'économie d'eau potable
    - vii) Dépôt du compte-rendu de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 31 août 2022
  - d) Congrès de la FQM 2022 – Autorisation de dépenses de monsieur le maire
  - e) Projet de règlement n° 328 concernant l'interdiction des sacs de plastiques - Avis de motion et dépôt de règlement
  - f) Projet de règlement n° 329 relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux - Avis de motion et dépôt de règlement
  - g) Dépôt du rôle d'évaluation pour le premier exercice financier du rôle triennal 2023-2024-2025 - **REPORTÉ**
  - h) Acquisition d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique – Octroi du contrat
  - i) Installation d'une génératrice – Contrat d'entreprise à une firme fournissant les services d'un électricien – Octroi du contrat
  - j) Servitude de passage – Emprise publique municipale – Chemin de la Beauce
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Installation de thermos – Bureau municipal – Octroi du contrat
  - c) Travaux de pavage – Centre communautaire – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport du représentant

b) Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Travaux de pompage des boîtes de vannes – Territoire de la Municipalité – Octroi du contrat

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Projet d'agrandissement de la maison unifamiliale au 741, chemin du Second-Ruisseau, lot 4 833 467 – PIIA
- c) Projet d'agrandissement de la galerie existante de la maison unifamiliale au 570, rang Lamontagne, lot 5 495 932 – PIIA
- d) Modification réglementaire d'urbanisme et rédaction de nouveaux règlements en conformité aux exigences gouvernementales des Lois 67 et 69 – Mandat Urbanisme & Ruralité – Octroi du contrat

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Réseau biblio – Renouvellement de la convention

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) Exo – Rapports – Juin & juillet 2022
- b) Mémoire Couronne-Sud – Consultation PMH
- c) MAPAQ – Plan de développement d'une communauté nourricière

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022**

**2022-09-99**

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 juillet 2022**

La directrice générale mentionne qu'aucun problème n'est survenu quant aux décisions prises par le Conseil lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2022-09-100**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer du 6 juillet au 6 septembre 2022 au montant de 107 832,39\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 6 septembre 2022 au montant de 107 832,39\$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents :**

- i) Mémoire MRC Marguerite-D'Youville 07-2022
- ii) MRC déclaration de compétence à l'égard des ponceaux
- iii) Programme accès-loisirs – Développement provincial
- iv) MRC – Lettre du préfet – Modifications apportées à la protection du patrimoine culturel (Règlement sur la démolition)
- v) MRC Marguerite -d'Youville -Transition du service de prévention - inventaire
- vi) Bilan 2021 de la Stratégie calixoise d'économie d'eau potable
- vii) Dépôt du compte-rendu de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 31 août 2022

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

**d) Congrès de la FQM 2022 – Autorisation de dépenses de monsieur le maire**

**2022-09-101**

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe au congrès de la FQM qui se tiendra à Québec les 22, 23 et 24 septembre 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le remboursement des frais de déplacement de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de la FQM 2022.

**ADOPTÉE**

**e) Projet de règlement n° 328 concernant l'interdiction des sacs de plastiques - Avis de motion et dépôt de règlement**

**2022-09-102**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Valérie Beurivage Vincent qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 328 concernant l'interdiction des sacs de plastique, afin d'interdire la distribution de sacs d'emplettes composés de plastique compostable, conventionne, oxo-dégradable, oxo-fragmentable ou biodégradable dans les commerces afin d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de ce type de sacs et de réduire ainsi l'impact environnemental. Un projet de règlement est aussi déposé.

**f) Projet de règlement n° 329 relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux - Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

**2022-09-103**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Claude Lacasse qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 329 relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux. Un dépôt du projet de règlement est aussi fait.

**g) Dépôt du rôle d'évaluation pour le premier exercice financier du rôle triennal 2023-2024-2025 - REPORTE**

**h) Acquisition d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique – Octroi du contrat**

**2022-09-104**

**CONSIDÉRANT** que les coûts très élevés reliés à l'installation de la génératrice pouvant fonctionner à l'intérieur du Chalet des Loisirs ou du bâtiment accessoire ;

**CONSIDÉRANT** que ces mêmes coûts sont beaucoup moins élevés pour l'installation d'une génératrice pouvant fonctionner à l'extérieur du Chalet des Loisirs ou du bâtiment accessoire ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre communautaire de Calixa-Lavallée est le lieu désigné pour le rassemblement des citoyens lorsque les mesures d'urgence sont décrétées et que la municipalité se doit pourvoir à l'acquisition d'une source d'alimentation électrique autonome ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour l'achat d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique devant être utilisé au Centre communautaire conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle numéro 319 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit pourvoir à l'adjudication de gré à gré d'un contrat de surveillance des travaux dans le cadre de l'installation de la génératrice ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu deux (2) soumissions suite à cet appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** la réception des soumissions suivantes :

<b>WAJAX GÉNÉRATRICE DRUMMOND :</b>	<b>73 584.00\$ taxes incluses</b>
-Génératrice :	60,499.02\$
-Interrupteur de transfert automatique :	3 500.98\$
<b>Groupe Maska Inc. :</b>	<b>88 815.89\$ taxes incluses</b>
-Génératrice :	73 2000.00\$
-Interrupteur de transfert automatique :	4 048.00\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'OCTROYER** le contrat d'achat d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique à l'entreprise WAJAX Génératrice Drummond au prix de 64 000.00\$, plus les taxes applicables ;

**DE RETENIR** aussi les services de surveillance de monsieur Pierre Cardin, consultant en ingénierie électrique, dans le cadre d'un contrat de gré à gré, selon le taux horaire proposé, plus les frais de déplacement ;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer tous les documents ;

**QUE** la résolution portant le numéro 2021-04-45 adoptée en date du 6 avril 2021 soit abrogée ;

**QUE** les fonds nécessaires au coût d'achat de la génératrice soient pris à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures.

**ADOPTÉE**

**i) Installation d'une génératrice – Contrat d'entreprise à une firme fournissant les services d'un électricien – Octroi du contrat**

**2022-09-105**

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution numéro 2022-09-104 les membres du conseil ont autorisé l'achat d'une génératrice et d'un interrupteur de transfert automatique et que celle-ci nécessite des travaux de raccordement par un électricien ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre communautaire Calixa-Lavallée est le lieu désigné pour le rassemblement lorsque les mesures d'urgence sont décrétées et a un plan de sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit prévoir un système d'alimentation électrique autonome d'urgence en cas de panne de courant ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une proposition de GYMATECH représentée par Monsieur Marco Cardin, électricien pour l'installation de génératrices pour le Centre communautaire, le Chalet des Loisirs et de la Réserve d'eau ;

**CONSIDÉRANT** que les services de l'entreprise GYMATECH ont été retenus visant l'installation d'une génératrice électrique extérieure fixe dans le but de desservir le Centre communautaire, le Chalet des Loisirs et de la Réserve d'eau de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que depuis les restrictions imposées par la Covid -19 et la pénurie de main d'œuvre actuelle rendent extrêmement difficile de trouver un électricien disponible ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune entreprise n'a répondu à l'appel d'offres en 2021 pour l'installation d'une génératrice ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir d'urgence du maire et le fait que ce dernier s'est prévalu de son pouvoir de conclure le présent contrat ;

**CONSIDÉRANT** que les coûts pour l'installation d'une génératrice au Centre communautaire, au Chalet des Loisirs et à la Réserve d'eau s'élèvent à une somme de 28 324.31 \$ pour l'achat des matériaux et de 12 080.50 \$ pour la main d'œuvre, taxes en sus ;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée portant le numéro GIM-22-079 R0 de GYMATECH en date du 9 août 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE RATIFIER** le contrat d'entreprise intervenu entre le maire et GYMATECH pour le matériel et la main d'œuvre dans le cadre du contrat d'entreprise intervenu entre le maire et l'entreprise, pour un montant de 40 404,81 \$, avant les taxes et **QUE** les fonds nécessaires au coût d'achat de la génératrice soient pris à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures.

**ADOPTÉE**

**j) Servitude de passage – emprise publique municipale – Chemin de la Beauce**

2022-09-106

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires de l'immeuble situé au 650 Chemin de la Beauce dont le numéro de lot est le 4 833 872 du Cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires demanderont un permis pour l'installation d'une fosse septique ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de l'ingénieur soumis à l'égard de cet immeuble portant la date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le numéro du dossier 22-097-D01;

**CONSIDÉRANT** que le système proposé par l'ingénieur est le seul acceptable compte tenu du type de sol et des contraintes physiques du terrain du propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que les eaux ayant subies le traitement de ce système doivent se rejeter dans le cours d'eau Coderre;

**CONSIDÉRANT** que le cours d'eau en question est situé à proximité de l'immeuble des propriétaires ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires doivent obtenir l'autorisation de son voisin pour installer une conduite sur le terrain de ce dernier pour le rejet des eaux dans le cours d'eau Coderre;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires doivent obtenir l'autorisation à la ville pour effectuer, à leurs frais, des travaux de forage, d'installation d'une conduite sous le Chemin de la Beauce, de s'engager à effectuer régulièrement l'entretien de la conduite et la remise en bon état de l'emprise du chemin ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée autorise Madame Dominique Caron Bélanger et Monsieur Karl Émond à exécuter les travaux temporaires nécessaires à l'installation d'une conduite dans l'emprise publique du Chemin de la Beauce aux conditions suivantes:

- a) **QUE** Madame Dominique Caron Bélanger et Monsieur Karl Émond obtiennent un acte de servitude de son voisin Monsieur Louis Tremblay lui permettant d'installer une conduite sur le terrain de ce dernier pour le rejet de ses eaux dans le cours d'eau ;
- b) **QUE** Madame Dominique Caron Bélanger et Monsieur Karl Émond soient responsable de tout dommage découlant des travaux exécutés dans l'emprise publique du Chemin de la Beauce, qu'ils s'engagent à réaliser

l'entretien de sa conduite et qu'ils remettent en état la propriété municipale endommagée, le tout à leurs frais ;

- c) **QUE** Madame Dominique Caron Bélanger et Monsieur Karl Émond déposent, à leurs frais, un plan démontrant la localisation des travaux qu'ils entendent réaliser ;
- d) **QUE** le maire et la directrice générale soient autorisées à signer ultérieurement l'acte de servitude préparé par un notaire, au frais des propriétaires.
- e) **QUE** Madame Dominique Caron Bélanger et Monsieur Karl Émond remettent à la Municipalité de Calixa-Lavallée une copie des deux actes notariés à intervenir ;

**ADOPTÉE**

## **5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Claude Lacasse mentionne que la thermopompe à la bibliothèque a été réparée, que les fenêtres ont été lavées ainsi qu'un test de fumé a été effectué au Centre communautaire concernant la présence d'une forte odeur.

### **b) Installation de thermos – Bureau municipal – Octroi du contrat**

**2022-09-107**

**CONSIDÉRANT** que nous devons remplacer certains thermos du bureau municipal ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée est admissible au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat des thermos au bureau municipal à l'entrepreneur THERMOS-PRO pour un montant de 14 325,50 \$ avant les taxes.

**ADOPTÉE**

### **c) Travaux de pavage – Centre communautaire – Octroi du contrat**

**2022-09-108**

**CONSIDÉRANT** que le stationnement au Centre communautaire, les deux entrées latérales sont considérablement endommagées ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a demandé à deux soumissionnaires pour effectuer les travaux de pavage au Centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a apporté une modification dans la demande de soumission pour effectuer les travaux de pavage soit l'asphaltage des deux entrées latérales et l'entrée du Chalet des Loisirs ;

**CONSIDÉRANT** la Municipalité a reçu une seule soumission modifiée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat des travaux de pavage au Centre communautaire, des deux entrées latérales et l'entrée du Chalet des Loisirs à l'entreprise Danis Construction Inc. pour un montant de 33 525,00 \$, avant les taxes ;

**QUE** les fonds nécessaires au coût des travaux de pavage soient pris à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures.

**ADOPTÉE**

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Jacques mentionne que les bornes fontaines ont été peinturées.

**b) Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération**

2022-09-109

**CONSIDÉRANT** la réception de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération reçue le 29 août 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée l'entente de Service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

**ADOPTÉE**

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne que sur l'ensemble du territoire, les purges ont été ouvertes au mois de juillet et août. De plus, une réparation du ponceau à l'intersection du rang Lamontagne et la rue Labonté a été effectuée. Finalement, le débroussaillage et la tonde de fossé sont terminés.

**b) Travaux de pompage des boîtes de vannes – Territoire de la Municipalité - Octroi du contrat**

2022-09-110

**CONSIDÉRANT** que nous devons procéder aux travaux de pompage des boîtes de vanne sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée pour effectuer l'entretien ;

**CONSIDÉRANT** que depuis les restrictions imposées par la Covid -19 et la pénurie de main d'œuvre actuelle rendent extrêmement difficile de trouver une entreprise pour effectuer le pompage des boîtes de vanne disponible ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat des travaux de pompage des boîtes de vannes à SANIVAC pour un montant de 1 825,75 \$, avant les taxes.

**ADOPTÉE**

**8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du CCU a eu le 31 août 2022 concernant les deux prochains points pour deux demandes d'agrandissement.

**b) Projet d'agrandissement de la maison unifamiliale au 741, chemin Second-Ruisseau, lot 4 833 467 - PIIA**

Le demandeur présente une demande concernant l'agrandissement de la maison existante située au 741 sur le rang Second-Ruisseau, lot # 4 833 467.

À l'appui de sa demande, il présente un plan d'agrandissement de la maison unifamiliale, une vue en perspective, et des plans montrant l'élévation des quatre faces du bâtiment ainsi que le plan d'implantation.

2022-09-111

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 31 août 2022 et s'est exprimé favorablement à la demande d'agrandissement de la maison existante.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**D'ACCEPTER** la demande d'agrandissement d'une maison unifamiliale située au 741 sur le rang Second-Ruisseau lot # 4 833 467.

**ADOPTÉE**

**c) Projet d'agrandissement de la galerie existante de la maison unifamiliale au 570, rang Lamontagne, lot 5 495 932 - PIIA**

Le demandeur présente une demande concernant l'agrandissement de la galerie existante de la maison située au 570 sur le rang Lamontagne, lot # 5 495 932.

À l'appui de sa demande, il présente un plan d'agrandissement de la galerie existante de la maison unifamiliale, une vue en perspective, des photos montrant le côté de du bâtiment ainsi que le plan d'implantation.

**2022-09-112**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 31 août 2022 et s'est exprimé favorablement à la demande d'agrandissement de la galerie existante de la maison.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'ACCEPTER** la demande d'agrandissement de la galerie existante d'une maison unifamiliale située au 570 sur le rang Lamontagne lot # 5 495 932.

**ADOPTÉE**

**d) Modification réglementaire d'urbanisme et rédaction de nouveaux règlements en conformité aux exigences gouvernementales des Lois 67 et 69 – Mandat Urbanisme & Ruralité – Octroi du contrat**

**2022-09-113**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités se voient dans l'obligation à courte échéance de modifier le règlement sur les dérogations mineures (PL-67), d'adopter un règlement de démolition (PL-69) et un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (PL-69) ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Marguerite-D'Youville a adopté un règlement provision sur l'inventaire des bâtiments patrimoniaux le 9 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services d'Urbanisme & Ruralité de Madame Geneviève Bessette datée du 29 août 2022 pour la modification réglementaire d'urbanisme et rédaction de nouveaux règlements en conformité aux exigences gouvernementales des Lois 67 et 69 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et résolu unanimement :

**DE RETENIR** les services d'Urbanisme & Ruralité de Madame Geneviève Bessette au montant de 2 000\$, avant les taxes.

**ADOPTÉE**

**9- ENVIRONNEMENT**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

**10- CULTURE ET PATRIMOINE**

**a) Rapport du représentant**

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne que le Réseau Biblio de la Montérégie certifie que la Municipalité de Calixa-Lavallée se mérite le ruban de niveau 4 pour ses efforts d'investissements dans les services de bibliothèque 2022. Le programme BiblioQualité vise à reconnaître, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements qui sont faits dans les bibliothèques publiques par chaque municipalité membre de l'ABPQ ou d'un Réseau BIBLIO régional participant.



2022-09-114

b) Réseau biblio – Renouvellement de la convention

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Mme Élise Martineau, directrice générale du Réseau BIBLIO de la Montérégie, en date du 28 juin 2022 concernant le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée à Simba ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire continuer de bénéficier du service du Réseau bibliothèque pour les trois (3) prochaines années, convention se terminant le 31 décembre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le renouvellement de la « convention pour l'exploitation d'un système modulé pour la bibliothèque affiliée à Simba » et :

**D'AUTORISER** monsieur le maire et la directrice générale à signer la convention devant intervenir entre la municipalité et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de la Montérégie Inc. (C.R.S.B.P.M)

**ADOPTÉE**

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun document

13- CORRESPONDANCE

- a) Exo – Rapports – Juin & juillet 2022
- b) Mémoire Couronne-Sud – Consultation PMH
- c) MAPAQ – Plan de développement d'une communauté nourricière

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune personne présente.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-09-115

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

**ADOPTÉE**

---

Daniel Plouffe  
Maire

---

Anne Beauchemin  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire

Je, Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Anne Beauchemin  
Directrice générale et greffière-trésorière